

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de FR 60'000.- pour le renouvellement d'une unité dentaire à la clinique dentaire de la jeunesse.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La clinique dentaire de la jeunesse (ci-après la clinique) a pour mission de promouvoir la santé bucco-dentaire chez les enfants et les jeunes. Ses activités touchent les deux domaines distincts que sont la prévention collective et les suivis bucco-dentaires individuels.

La **prévention collective** consiste en un dépistage bucco-dentaire annuel gratuit et obligatoire, organisé par la clinique pour quelque 4'000 élèves scolarisés dans les établissements scolaires yverdonnois¹ ainsi que dans les Fondations Entre-Lacs et de Verdeil, et en des animations proposées en classe par une animatrice spécialisée en hygiène bucco-dentaire. Celle-ci aborde différents sujets de la santé bucco-dentaire en fonction de l'âge des élèves : anatomie de la bouche, fonctions des dents, hygiène bucco-dentaire, alimentation cariogène et non-cariogène, accidents dentaires ou dangers du piercing dans la cavité buccale, par exemple.

Les **suivis bucco-dentaires individuels** consistent en une prise en charge spécialisée par la clinique (médecine dentaire pédiatrique) qui comprend les contrôles et la prévention individuels, les traitements bucco-dentaires ainsi que les soins sous sédation consciente (protoxyde d'azote). Cette dernière technique permet aux enfants anxieux de mieux supporter les soins et par la suite de revenir chez le médecin-dentiste avec moins d'appréhension. La clinique propose enfin une consultation spécialisée de thérapie myofonctionnelle (modification des habitudes de succion, renforcement de la musculature buccale et correction de la déglutition).

La clinique sert de référence pour les médecins-dentistes de la ville qui peuvent lui confier des patients pour des soins spécifiques à la médecine dentaire pédiatrique. Elle est ainsi de plus en plus sollicitée par des patients qui s'adressent directement à elle ou qui lui sont référés par les médecins-dentistes ou pédiatres de la région pour une prise en charge spécialisée.

Ressources et activités

Actuellement la clinique dentaire est dotée des postes suivants : 2 ETP médecins-dentistes, 2,3 ETP assistantés dentaires, 0,6 ETP animatrice en santé buccodentaire et 0,2 ETP hygiéniste dentaire. Comme le confirment les statistiques des activités contenues

¹ Conformément au règlement cantonal du 5 novembre 2003 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire.

dans le tableau ci-dessous, la clinique continue d'être très fréquentée avec un accroissement notable du nombre des prestations qu'elle réalise.

	2005	2006	2007	2008	2009	Accroissement 2005-2009
Consultations	895	970	1'171	1'240	1'299	45%
Radiographies	1'582	1'614	1'788	1'896	1'914	21%
Anesthésies	1'140	1'135	1'055	1'295	1'472	29%
Anesthésies protoxyde d'azote	0	0	20	98	204	nd
Extractions	371	340	322	411	509	37%
Composites sur dents de lait	598	608	561	752	964	61%
Composites sur dents définitives	598	485	475	475	616	3%
Scelléments de fissures	380	468	709	673	621	63%
Fluorations	841	946	1'277	1'535	1'676	99%
Séances thérapie myofonctionnelle	0	0	58	64	77	nd
Rendez-vous manqués	203	174	220	232	220	8%

Le corollaire à l'augmentation des activités a été une hausse substantielle de la rentabilité de la clinique caractérisée par une augmentation des recettes de 86,8% alors que celle des charges a été contenue à 19,2%. Malgré cette heureuse évolution, la clinique n'est cependant toujours pas un centre de profit puisque les recettes générées par l'activité ne couvrent pas les charges d'exploitation. Cette constatation reste vraie même si l'on additionne aux recettes le produit des prestations « gratuites » fournies aux élèves (dépistage et prophylaxie). En appliquant le tarif SSO (Société Suisse d'Odontostomatologie), ces prestations pourraient être valorisées à hauteur de FR 150'000.- faisant passer le taux de couverture des charges pour l'exercice 2009 de 53,8% à 70,9%.

Il convient de préciser que, par définition, les prestations d'une clinique dentaire pédiatrique ne sont pas rentables, d'un point de vue microéconomique. En effet, la prise en charge d'un enfant prend le plus souvent plus de temps que celle d'un adulte (l'enfant pleure ou ne veut pas ouvrir la bouche, par exemple ; il a peur et a besoin d'être rassuré) quand bien même les tarifs pour les soins de la médecine dentaire pédiatrique sont inférieurs à ceux des adultes. On relèvera aussi que les prestations de la clinique résultent au premier chef de la volonté et du souci de promotion de la santé des enfants et des jeunes.

En ce qui concerne la participation sociale communale (en fonction du revenu imposable des parents – patients yverdonnois uniquement), elle est restée stable malgré l'augmentation du nombre de patients. On l'explique par le fait que les parents s'adressent davantage à la clinique dentaire pour bénéficier d'une prise en charge spécialisée plutôt que pour des raisons économiques.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total charges *	624'756	627'978	638'708	588'570	679'395	727'401	722'869	794'634	877'801
- dont salaires et charges sociales	503'864	519'458	531'539	502'036	571'984	586'516	601'499	619'808	669'905
Total recettes	252'756	259'299	259'781	264'152	332'997	318'619	317'570	426'068	472'243
Taux de couverture des charges	40.5%	41.3%	40.7%	44.9%	49.0%	43.8%	43.9%	53.6%	53.8%
Participations communales	85'422	93'428	93'880	104'358	97'311	91'954	78'641	92'222	88'869

* dès 2008, les charges comprennent les prestations internes du service éducation et jeunesse (FR 59'000.- en 2008 et FR 80'000.- en 2009) correspondant à une part des dépenses de la direction du service (salaires, loyer et autres dépenses).

Locaux et équipements

Depuis septembre 2009, la clinique dispose de nouveaux locaux à la rue de Neuchâtel 2. Ce changement très positif a permis une disposition des locaux conforme à un service dentaire pédiatrique de qualité auquel la clinique aspirait. Elle comprend une stérilisation respectueuse des normes instaurées, trois salles de traitement et une salle d'attente permettant d'accueillir les patients individuellement, mais aussi les classes d'élèves lors du dépistage. Chaque salle de traitement est équipée d'une unité dentaire. Cet équipement est constitué d'un fauteuil inclinable pouvant être réglé de manière à permettre les soins (assise réglable en hauteur et dossier inclinable), d'un bras mobile avec plateau et instruments (micromoteurs équipés de fraises, turbines, etc. et soufflette à air/eau), d'un scialytique (éclairage médical) fixé sur un deuxième bras mobile, d'un crachoir et d'un système d'aspiration (aspirateur de salive et aspirateur chirurgical).

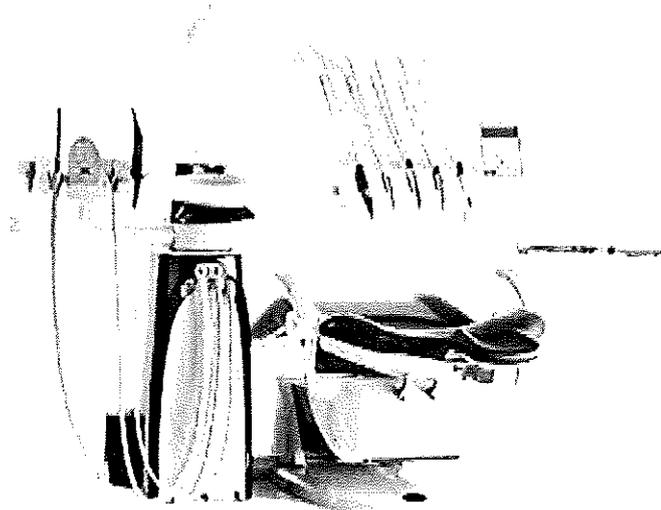
Les unités dentaires sont utilisées par les trois médecins dentistes, l'hygiéniste dentaire ainsi que, ponctuellement, par l'animatrice en santé buccodentaire. Leur parc se présente comme suit :

- unité KaVo Primus 1058, acquise en 2009 dans le cadre du déménagement de la clinique à la rue de Neuchâtel 2 ;
- unité KaVo Status 1080, acquise en 2002 ;
- unité Siemens, datant de plus de 20 ans.

Cette dernière unité doit être remplacée. En effet, elle nécessite de plus en plus de réparations et les pièces de rechange ne sont plus disponibles. Ce renouvellement permettra à la clinique de disposer d'un ensemble d'unités modernes et fonctionnelles pour une durée de vie de l'ordre de 10 à 15 ans.

Remplacement de l'unité dentaire Siemens

Considérant le contexte et les résultats présentés ci-dessus, il est proposé d'acheter une unité dentaire de la marque KaVo, à l'instar des fauteuils existants qui donnent entière satisfaction. KaVo est une entreprise allemande qui a fêté en 2009 ses 100 ans d'existence et qui présente toutes les garanties de qualité et de sécurité attendues. Le modèle proposé KaVo Estetica E50T est un modèle de milieu de gamme retenu pour la simplicité de son utilisation, sa fiabilité et sa modularité qui permet de positionner confortablement des enfants.



Le devis se monte à FR 60'000.- TTC. Il comprend l'achat et l'installation de l'équipement complet, les sièges pour le médecin-dentiste et l'assistante dentaire, l'évacuation et l'élimination de l'unité Siemens ainsi que le démontage et le remontage du fauteuil KaVo Status 1080 du cabinet 1 au cabinet 3 permettant ainsi à la responsable de la clinique de bénéficier de la dernière installation.

Coût et financement

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à FR 14'200.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, FR 1'000.-, l'amortissement, FR 12'000.-, et les frais d'entretien, FR 1'200.- (2 %).



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: la Municipalité est autorisée à acquérir une nouvelle unité dentaire de marque KaVo Estetica E50T pour la clinique dentaire de la jeunesse ;

Article 2: un crédit d'investissement de FR 60'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: la dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 6500 « Unité dentaire 2011 » et amortie en 5 ans au plus.

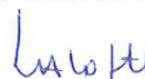
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Claude Ruchet